



## Table des matières

1.	Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols .....	3
1.1	Aubervilliers .....	3
1.2	Epinay-sur-Seine.....	8
1.3	La Courneuve.....	13
1.4	L'Île-Saint-Denis .....	18
1.5	Pierrefitte-sur-Seine .....	22
1.6	Saint-Denis .....	25
1.7	Saint-Ouen-sur-Seine.....	35
1.8	Stains.....	41
1.9	Villetaneuse .....	44
2.	Les périmètres de sécurité.....	48

# 1. Tableau des principales servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

## 1.1 Aubervilliers

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du Code du Patrimoine	Église Notre Dame des vertus  Cheminée de l'ancienne manufacture des allumettes (actuellement siège de la documentation française)	Classé Monument Historiques le 17/07/1908  Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monument Historiques le 07/04/2005	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit. - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500m autour de l'immeuble classé	Direction Régionale des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Voir plan sur le GPU	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du code de l'environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan sur le GPU	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906 Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925 Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan sur le GPU	Liaison souterraine 225kV N°1 Courneuve (la) – Seine Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir-Courneuve (la) plus 1 liaison souterraine (hors-tension) plus 1 liaison souterraine en projet	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations. Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest 14 avenue des Louvresses 92230 GENNEVILLIERS Tel. 01 82 64 36 00
INT 1	Voisinage de cimetière	Art. L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Av. du Cimetière Av. du Général Leclerc (Pantin)		Bande d'isolement : 100 m Secteurs construits ou des limitations particulières sont apportées au droit à bâtir	
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de Prévention des Risques Naturels (Périmètre de risques dissolution du gypse)	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 21/03/1986  Arrêté Préfectoral du 18/04/1995	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM 2	Installations classées : servitudes sur d'anciens terrains industriels	Art:L. 515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	terrain situé 45 quai Lucien Lefranc	arrêté préfectoral n° 2021-0529 du 25 février 2021	Nécessité de contrôler la qualité du sol et du sous-sol suite à une pollution résiduelle	Préfecture de Police STIIC
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception Exploités par l'État	Art.L.54 à L.56 et R.21 à R.26 et R.42 du Code des Télécommunications	Voir plan sur le GPU	Les Lilas Fort de Romainville - Taverny décret du 15/02/1994	Limitation des hauteurs de constructions (inscrites) au plan joint (en cours d'abrogation)  Altitude: 192 m N.G.F	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 <sup>ème</sup> RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage  Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer  Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)  Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

## 1.2 Epinay-sur-Seine

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du code du patrimoine	<p>Pavillon du XVIIIème siècle (dans le jardin 6 avenue de la République)</p> <p>Hôtel de ville - salons salle du Conseil et décor escalier, cage et rampe (rue de Quétingny)</p> <p>Eglise Notre Dame des Missions 102, avenue Joffre</p> <p><u>Sur la ville de de Montmagny :</u> (Val d'Oise) Chapelle Sainte-Thérèse 242 rue d'Epinay</p>	<p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 01/05/1933</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 21/01/87</p> <p>Classée aux Monuments Historiques le 14/06/94</p> <p>Classée aux Monuments Historiques le 01/09/1997</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit</li> </ul>	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>
EL 3	Servitudes de halage et de marche pied	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Voir plan sur le GPU	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du Ø 500 26/02/59 Ø 600 10/07/68 Ø 300 Ø 200 29/04/55	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot – Villiers-le-Bel</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest</p> <p>Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses</p> <p>92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00</p>
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue de Paris		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984  Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de la réception exploités par l'État	Art L.54 à L 56 et R.26 à R 42 du Code des Postes et Télécommunications	Voir plan sur le GPU	Les Lilas - (F. de Romainville) -Taverny décret du 15/02/94	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)  Alt. : 192 m NGF	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 <sup>ème</sup> RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral N° 07-2104 du 21/06/07	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI Seine	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage  Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer  Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)  Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

### 1.3 La Courneuve

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du Code du Patrimoine	Eglise Saint-Yves-des-Quatres-Routes	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques Arrêté préfectoral du 2021-10-21	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble inscrit ou classé	Direction Régionale des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine Saint-Denis
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue de Dugny Avenue Henry Barbusse		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	<p>Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié</p> <p>Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p> <p>Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié</p> <p>Circulaire ministérielle de 13/11/1985</p>	Voir plan sur le GPU		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	<p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)</p>
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir- la Courneuve</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 la Courneuve - Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Avenir-le Bourget</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 le Bourget - la Courneuve ( hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère( St Denis) - la Courneuve ( hors tension)</p> <p>Poste électrique 225kV la Courneuve</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Est</p> <p>66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine</p> <p>Tel : 01 45 73 36 00</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral du 21/03/86  Arrêté préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol.	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage  Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer  Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)  Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel.	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris
		Article L.2113-1 du code des transports	La Courneuve 6 Routes	Arreté préfectoral n°2022-1814 du 1 juillet 2022	Institution de SUP de type T3 nécessaire à la réalisation du tunnel de la ligne 16 du grand-Paris Express	

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

## 1.4 L'Île-Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Articles L.621-1 à L.621-22 et L.621-27 du code du patrimoine	<p>Certaines parties du centre sportif municipal de Saint-Ouen sur le site de l'Île des Vannes</p> <p><u>Sur la ville de Saint-Ouen :</u> Château 42 à 46 rue Dhalene (salles du rez chaussée)</p> <p>Reste de l'édifice</p> <p>Eglise de Saint-Ouen le Vieux Place A. France</p> <p><u>Sur la ville de Saint-Denis :</u> Pavillon à toit carène de l'ancienne usine Coignet (façades et toitures)</p> <p>Immeuble d'habitations (façades et toitures) de l'ancienne usine Coignet</p> <p>Maison du Directeur de l'ancienne usine Coignet</p> <p><u>Sur la ville d'Épinay -sur-Seine :</u> 6 avenue de la République Pavillon de musique</p>	<p>Inscription au titre des Monuments Historiques le 23/04/2007</p> <p>Classé Monument Historique le 16/10/45</p> <p>Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 28/09/1961</p> <p>Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933</p> <p>Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 12/06/1998</p> <p>Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 12/06/1998</p> <p>Classé Monuments Historiques le 08/02/2024</p> <p>Inscrit à l' inventaire des Monuments Historiques le 01/05/1933</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit</li> </ul>	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	quai de la Marine		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan sur le GPU	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot – Villiers-le-Bel</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest</p> <p>Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses</p> <p>92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00</p>
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Voir plan sur le GPU	Décret du 13/10/56 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/07	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI Seine	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage  Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer  Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)  Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de de plus de 3 m au-dessus du terrain naturel.	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

## 1.5 Pierrefitte-sur-Seine

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
EL 7	Servitude d'alignement	<p>Edit de 1607</p> <p>Décret n° 62.1245 du 20/10/1962 (RN)</p> <p>Décret du 25/10/1938 modifié par décret n° 61/231 du 06/03/1961</p> <p>CD à décret n° 64/262 du 14/03/1964 Char III (voies communales)</p> <p>circulaires n° 723 du 29/12/1964 et 474 du 13/09/1966</p>	rue Havy 8 m	20/12/1973	Interdiction de construire et de procéder à des travaux confortatifs	Direction Départementale de l'Équipement
			impasse Havy 8 m	04/04/1963		
			rue du 8 Mai 45 10 m	21/02/1938		
			rue Jacques 10 m	17/09/1948		
			rue J.B Clément 10 m	15/06/1928		
			rue J.Chatenay 10 m	20/04/1923		
			rue Liziards 10 m	04/11/1943		
			rue Marguerite 10 m	17/09/1948		
			rue Maurice 8 m	04/04/1963		
			rue M. Bokanowski 10 m	27/12/1924		
			Av Molière 10 m	12/04/1944		
			rue Nungesser et Coli 12 m	25/09/1925		
			rue du Parc 8 m	04/04/1963		
			rue Parmentier 12 m	21/08/1930		
			rue P.Lafargue 10 m	20/04/1923		
			rue P.Trauss 10 m	12/04/1944		
			avenue P.Brossolette 8 m	25/01/1927		
			rue P. de Geyter 10 m	27/12/1924		
			AV Potier 8-12 m	15/01/2003		
			Av République 12 m	22/11/1897		
			rue Ribot 10 m	16/02/2003		
			Av Saco et Vanzetti 12 m	04/11/1943		
			rue Séverine 10 m	04/06/1927		
			rue de Verdun 8 m	21/07/1952		
			avenue V.Hugo 8 m	04/04/1963		
			rue Delescluze 10 m	15/06/1928		
			rue Pierre Curie 10 m	04/11/1943		
			rue Adeline 8 m	04/04/1963		
			rue A. Francon 8 m	12/02/04		
			rue A.France 10 m	12/04/1944		
			rue A.Blanqui 10 m	16/06/1962		
			rue A. Maréchal 8 m	04/04/1963		
			rue Beauséjour 8 m	04/04/1963		
			rue Blancs Chandins 10 m	04/04/1963		
			rue Briais 6 m	22/12/1897		
			rue Camélinat 10 m	25/09/1925		
			rue C.Beaugrand 8 m	20/12/1973		
			rue C.Perrin 8 m	16/09/1936		
			sentier du Clos 10 m	09/11/1942		
			avenue de la Concorde 8 m	04/04/1963		
			rue Corneille 10 m	12/04/1944		
			rue D.Papin 10 m	04/11/1943		
			rue du Det Ménard 10 m	12/04/1944		
			avenue des Ecoles 12 m	11/08/1928		
rue E.Vaillant 8 m	20/09/1962					
avenue Emile 8 m	04/04/1963					
rue E.Fabre 9-12 m	22/09/1925					
rue E.Dolet (partie) 12 m	07/10/1952					
rue E.Varlin 4 m	28/10/2010					
rue F.Pelloutier 10 m	15/06/1928					
rue F.Gillet 8 m	12/01/1942					
rue F.Lemaitre 8 m	17/10/01					
rue F.Jolio Curie 10 m	12/04/44					
passage Gillet 3 m	11/09/1973					
rue Guynemer 16 m	12/08/37					

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue du Général Galliéni Les Joncherolles		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Mairie (une délibération du C.M du 08/03/82 en dispense)
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	<p>Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000</p> <p>Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011</p> <p>Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Arrêté Préfectoral du 21/03/86</p> <p>Arrêté Préfectoral du 18/04/95</p>	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		<p>Obligation d'alignement Obligation d'élague</p> <p>Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer</p> <p>Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)</p> <p>Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m</p>	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	<p>Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018</p> <p>Aéroport Roissy CDG décret du 13/07/1993</p>	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

## 1.6 Saint-Denis

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	<p>Basilique de St Denis,</p> <p>Ancienne Église abbatiale</p> <p>jardin l'entourant</p> <p>Restes de l'ancienne Église des 3 patrons et vestiges du cimetière mérovingien</p> <p>Maison de la légion d'honneur et son parc</p> <p>Ancien Carmel - ancienne chapelle "justice de Paix"</p> <p>Ancien carmel, bâtiment conventuels y compris le puits ainsi que le sol des cours</p> <p>Ancien couvent des Ursulines (Façades et toitures du bâtiment et escalier en bois)</p> <p>Immeuble, 15, rue des Ursulines Façades et toitures du bâtiment à gauche de l'entrée, portail d'entrée</p> <p>Église de Saint-Ouen-le-Vieux</p> <p>Église de St-Denis de l'Estrée (en totalité)</p> <p>Église de St-Denis de l'Estrée (les vitraux)</p> <p>Maison des Arbalétriers (façades et toitures)</p> <p>Ancienne pharmacie centrale</p>	<p>Classé Monument Historique en 1862</p> <p>Classé Monument Historique le 19/08/26</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 05/06/52</p> <p>Classé Monument Historique le 19/06/27</p> <p>Classé Monument Historique le 01/03/78</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 01/03/78</p> <p>Classé Monument Historique le 02/12/86</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 17/04/1984</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 23/07/1981</p> <p>Classé Monument Historique le 23/07/81</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 13/11/1985</p> <p>Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 17/11/94</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit</li> </ul>	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	<p>Pavillon à toit carène de l'ancienne usine Coignet (façades et toitures)</p> <p>Immeuble d'habitations (façades et toitures) de l'ancienne Usine Coignet</p> <p>Maison du Directeur de l'ancienne usine Coignet ainsi que le mur de soutènement de la terrasse</p> <p>Façades et toitures de l'atelier de levage et de l'atelier de réparation du petit matériel du dépôt de la Plaine Saint-Denis</p> <p>Maison dite "Maison des Masques" (en totalité) situé 46, rue de la Boulangerie</p> <p>Façades et toitures du siège du journal l'Humanité, sise 32 rue Jean Jaurès à Saint-Denis</p> <p>Certaines parties de l'usine de l'orfèvrerie Christofle, 112 rue Ambroise Croizat</p>	<p>Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 12/06/1998</p> <p>Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 12/06/1998</p> <p>Classé Monuments Historiques le 08/02/2024</p> <p>Inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques le 29/03/2004</p> <p>Inscrit au titre des Monuments Historiques le 25/01/2006</p> <p>Inscrit au titre des Monuments Historiques le 23/04/2007</p> <p>Inscrit au titre des Monuments Historiques le 03/05/2007</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit</li> </ul>	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Voir plan sur le GPU		<p>Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture</p>	<p>Service de la navigation</p>
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	<p>Arrêté Préfectoral du 16/12/2016</p>	<p>Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz.</p> <p>Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire</p>	<p>Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan sur le GPU	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison souterraine 225kV N°4 Briche (1a) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°4 Briche (1a) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) – Plessis-Gassot (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°3 Ampère (Saint-Denis) – Plessis-Gassot (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (1a) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (1a) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Revest (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Revest (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Briche (1a) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère – Ampère (ancien poste 63kv) (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Ampère (ancien poste 63kv) (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Seine</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Est</p> <p>66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine</p> <p>Tel : 01 45 73 36 00</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison souterraine 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°3 Ampère (Saint-Denis) - Seine</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Seine</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Caulaincourt (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la) (hors-tension)</p> <p>Liaison aérienne 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la)</p> <p>Liaison aérienne 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Briche (la)</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest</p> <p>14 avenue des Louvresses</p> <p>92230 GENNEVILLIERS</p> <p>Tel. 01 82 64 36 00</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Caulaincourt (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (poste) (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Revest – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Revest – Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°3 Seine - St-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (centrale) (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Vassou (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (Saint-Denis) - Vassou (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (centrale) (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Fort de L'est</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) – Plessis-Gassot - Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) – Plessis-Gassot - Seine</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Lamarck (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Lamarck (hors-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Caulaincourt – Seine</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE</p> <p>Groupe Maintenance Réseaux Est</p> <p>66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine</p> <p>Tel : 01 45 73 36 00</p>

I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	Voir plan sur le GPU	<p>N°2 Ampère (Saint-Denis) - St-Ouen (poste) (hor-tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Seine - St-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Seine - St-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) – Lamarck</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (Saint-Denis) – Turgot</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (Saint-Denis) - Courneuve (la)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Courneuve (la) – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°2 Fallou - Plessis-Gassot – Villiers-le-Bel</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine</p> <p>plus 5 liaisons souterraines (hors-tension)</p> <p>et 1 liaison souterraine (en projet)</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p>RTE Groupe Maintenance Réseaux Est</p> <p>66 Avenue Anatole France 94400 Vitry-sur-Seine</p> <p>Tel : 01 45 73 36 00</p>
-----	--	--	----------------------	--	--	---

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Av Félix Faure Av du Cimetière rue des Poissonniers (Saint-Ouen) Avenue Jean-Jaures (Saint-Ouen)		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	Application des articles L. 123-1 et suivants L. 562-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 21/03/86 Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM1 f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations fluviales	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/2007	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI- PPRI-Seine	Commune

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radio électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de la réception exploités par l'État	Art L.54 à L 56 et R.26 à R 42 du Code des Postes et Télécommunications	Voir plan sur le GPU	Taverny - les Lilas (Fort de Romainville) décret du 15/02/94	Limitation des hauteurs des constructions (cote NGF maximum)  Alt: 192m N.G.F	Ministère des armées Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Île-de-France 8 <sup>ème</sup> RT site du Mont Valériens à Suresnes base des loges 8 avenue du président Kennedy BP 40202 78 102 Saint-Germain-en-Laye cedex
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		Obligation d'alignement Obligation d'élagage  Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer  Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)  Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020  Arrêté préfectoral n°2020-1020 du 14/05/2020  Arrêté préfectoral n°2020-2635 du 12/11/2020	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris

## 1.7 Saint-Ouen-sur-Seine

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	<p>Château</p> <p>Église Saint Ouen le Vieux</p> <p><u>Sur la ville de Clichy-sur-Seine:</u> Maison du Peuple</p> <p><u>Sur la ville de l'Ile-Saint-Denis :</u> Certaines parties du centre sportif municipal de Saint-Ouen</p>	<p>Classé Monument Historique le 09/05/2019</p> <p>Inscrit à l'inventaire le 06/06/1933</p> <p>Classé Monument Historique le 30/12/1983</p> <p>Inscription au titre des Monuments Historiques le 23 avril 2007</p>	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit</li> </ul>	<p>Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis</p>
AC4	Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysage	articles L. 642-1 à L. 642-6 du Code du Patrimoine	Voir plan sur le GPU	Secteur des « Puces » Arrêté n° 2001/1745 du 16 août 2001	Respect des prescriptions imposées dans le règlement de la ZPPAUP	Commune
EL 3	Servitudes de halage et de marchepied	Article L2131-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques	Voir plan sur le GPU	Décret du 13/10/1956 modifié le 16/12/64	Demande de reconnaissance de limite avant toute construction, plantation, édification de clôture	Service de la navigation
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Loi n° 49-1060 du 02/08/1949, modifiée par la loi n° 51-712 du 07/06/1951. Décret n° 50/836 du 08/07/1950, modifié par le décret n° 63.82 du 04/02/1963.	Voir plan sur le GPU	Pipe Line le Havre Paris Arrêté Préfectoral du 11/10/1974	Interdiction de construire de cultiver, à plus de 0,6 m de profondeur dans une bande de 5 m de largeur de nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage Obligation pour tous travaux d'obtenir une autorisation effectuer auprès du service responsable	Sté TRAPIL Département Technique 7 et 9 rue des Frères Morane 75738 PARIS Cedex 15
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)

I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p>	<p style="text-align: center;"><b>Voir plan</b></p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ormano - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 la Courneuve - Seine</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck – Novion</p> <p>Liaison souterraine 225kVN°1 Seine - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kVN°2 Seine - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kVN°3 Seine - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Caulaincourt - Seine</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ney - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Ney - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Novion - Saint-Ouen (poste)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) – Lamarck</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 St Ouen (poste) - Turgot</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 St Ouen (centrale) - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 St Ouen (centrale) - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - St Ouen (centrale) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (St Denis) - St Ouen (centrale) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Turgot (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) - Vassou (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Ampère (St Denis) - Vassou (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°2 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°6 Ampère (St Denis) - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 St Denis 1 - Villette (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck - St Ouen (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°2 Lamarck - St Ouen (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Novion - St Ouen (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Ampère (St Denis) -Lamarck (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 225kV N°1 Novion - St Ouen (poste) (hors tension)</p> <p>Liaison souterraine 63kV N°1 Lamarck – Novion (hors tension)</p> <p>Poste électrique 225kV Ampère</p> <p>Poste électrique 225kV Bateliers</p>	<p>Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.</p> <p>Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.</p>	<p style="text-align: center;">RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord - Ouest</p> <p style="text-align: center;">14 Avenue des Louvresses France 92230 Genevilliers</p> <p style="text-align: center;">Tel : 01 82 64 36 00</p>
-----	--	--	---	--	--

<b>CODE DE LA SERVITUDE</b>	<b>NATURE DE LA SERVITUDE</b>	<b>REFERENCE JURIDIQUE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE</b>	<b>IMPLICATION</b>	<b>SERVICE COMPETENT</b>
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue Émile Cordou Avenue du Cimetière		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 1	Plan de prévention aux risques naturels	Art L 174-5 du code Minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000  Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011  Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 21/03/86  Arrêté Préfectoral du 18/04/95	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
PM 1f	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations fluviales	Application des articles L. 123-1 et suivants L. 562-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du code de l'environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté préfectoral n° 07-2104 du 21/06/2007	Respect des prescriptions spécifiques du règlement du PPRI- PPRI-Seine	Commune
PM2	Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique	Art : L.515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	arrêté préfectoral n° 2017-3226 du 26 octobre 2017	Nécessité de contrôler la compatibilité des projets avec l'état résiduel du site.  Maintien d'un réseau piézométrique.	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) 12 Cours Louis Lumière CS 70027 94307 VINCENNES CEDEX

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		<p>Obligation d'alignement Obligation d'élagage</p> <p>Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer</p> <p>Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)</p> <p>Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m</p>	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 3	Tréfonds	loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique décret du 2 décembre 2015	Voir plan sur le GPU	<p>Arrêté préfectoral n°2020-0177 du 20/01/2020</p> <p>Arrêté préfectoral n°2020-2635 du 12/11/2020</p>	S'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage	Société du Grand Paris

## 1.8 Stains

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	Mairie (ancien Château) Façades  Ancien château de la Motte (pavillon d'entrée)  Église Notre Dame de l'Assomption 16, rue Carnot	Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 19/10/1928  Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 06/06/1933  Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 04/05/1984	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : - Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit - Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
AC 2	Protection des sites et monuments naturels	Art: L. 341-1 à L.341- 22 du Code de l'Environnement	Cité jardin et Groupe scolaire	Site inscrit A.M du 28/06/1976 et du 19/09/1985	Interdiction de détruire ou de modifier dans leur état ou leur aspect les terrains concernés, sauf autorisation ministérielle	Ministère de l'Environnement
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 16/12/2016	Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz. Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964  Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié  Circulaire ministérielle de 13/11/1985	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 13/08/1959	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	Ministère de l'Industrie  Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)
INT 1	voisinage de cimetière	Art L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	rue Rolnikas		Bande de protection 100 m : secteur où des restrictions sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/03/1986 article L.312-3 du code du sport	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
PM 2	Installations classées : servitudes sur d'anciens terrains industriels	Art:L. 515-8 à L.515-12 du code de l'Environnement	terrain situé 43 rue Victor Renelle	arrêté préfectoral n° 06-2988 du 24 juillet 2006	Nécessité de contrôler la qualité du sol et du sous-sol suite à une pollution résiduelle	Préfecture de Police STIIC

## 1.9 Villetaneuse

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		<p>Obligation d'alignement Obligation d'élagage</p> <p>Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer</p> <p>Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)</p> <p>Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m</p>	S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports. Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile	Voir plan sur le GPU	<p>Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018</p> <p>Aéroport Roissy CDG décret du 13/07/1993</p>	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
AC 1	Protection des monuments historiques	Art. : L.621-27 du code du patrimoine	<p><u>Sur la ville de Montmagny (Val d'Oise) :</u></p> <p>Chapelle Sainte-Thérèse 242 rue d'Epinay</p>	Classé Monuments Historiques le 01/09/97	<p>Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit</li> <li>- Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé classé ou inscrit</li> </ul>	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France de Seine St Denis
I 1	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz	Art L.555-16, R.555-30 et R.555-31 du Code de l'Environnement	Voir plan sur le GPU	Arrêté Préfectoral du 26/11/2015	<p>Maîtrise de l'urbanisation aux abords des canalisations de transport de gaz.</p> <p>Permis de construire soumis à une instruction de compatibilité obligatoire</p>	Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
I 3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	<p>Art.12 modifié de la loi du 15/06/1906</p> <p>Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925</p> <p>Art. 35 de la loi n°46/ 628 du 08/04/1946 Modifié</p> <p>Art.25 du décret 64/481 du 23/01/1964</p> <p>Décret 70/492 du 11/06/1970 modifié</p> <p>Circulaire ministérielle de 13/11/1985</p>	Voir plan Antenne Aulnay "citroën"		Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations	<p>Ministère de l'Industrie</p> <p>Gaz de France G.G.R.I.F. (groupement gazier de la région Île de France)</p>

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
I 4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Art. 12 modifié de la loi du 15/06/1906  Art.298 de la loi de finances du 13/07/1925  Art. 36 de la loi 46/628 du 08/04/1946 modifié Art. 25 du décret 64/481 du 23/01/1964	Voir plan sur le GPU	Liaison aérienne 225kV N°3 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot  Liaison aérienne 225kV N°4 Fallou - Fanaudes – Plessis-Gassot  Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Seine  Liaison aérienne 225kV N°1 Plessis-Gassot – Tilliers  Liaison aérienne 225kV N°2 Briche (la) - Plessis-Gassot – Seine  Liaison aérienne 225kV N°3 Plessis-Gassot – Seine  Liaison aérienne 225kV N°4 Briche (la) - Plessis-Gassot - Seine	Obligation de réserver le libre passage et l'accès aux agents de l'entreprise exploitante pour la pose, l'entretien et la surveillance des installations.  Obligation de supporter ancrage et support pour conducteur aérien.	RTE Groupe Maintenance Réseaux Nord-Ouest  Zac des Louvresses 14 avenue des Louvresses  92230 Gennevilliers Tel : 01 82 64 36 00
INT 1	Voisinage de cimetière	Art. L.2223-1 à L.2223-5 du Code des Collectivités Territoriales	Voir plan sur le GPU		Bande d'isolement : 100 m Secteurs construits ou des limitations particulières sont apportées au droit à bâtir	Commune
JS 1	Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984  Décret 86.884 du 14/03/1986	Voir plan sur le GPU		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

CODE DE LA SERVITUDE	NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
PM 1	Plan de Prévention des Risques Naturels	<p>Art L 174-5 du code minier Décret n° 2000-547 du 16/06/2000</p> <p>Art. L562-1 à L562-9 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-765 du 28/06/2011</p> <p>Art. R562-1 à L562-10 du Code de l'Environnement</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Arrêté Préfectoral du 21/03/1986</p> <p>Arrêté Préfectoral du 18/04/1995</p>	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
T 1	Servitudes relatives aux Chemins de fer	<p>Loi du 15/07/1845 sur la Police des Chemins de fer Art. 6 du décret du 30/10/1935</p>	Le plan fait apparaître la zone en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes		<p>Obligation d'alignement Obligation d'élagage</p> <p>Interdiction de construire autre qu'un mur de clôture à moins de 2 m d'un chemin de fer</p> <p>Interdiction de planter à moins de 6 m (arbres de hautes tiges) ou moins de 2 m (haies vives)</p> <p>Interdiction de pratiquer des excavations en bordure de la voie en remblai de + de 3 m</p>	<p>S.N.C.F Direction Immobilière Île-de-France Pôle développement et planification - Urbaine 10 rue Camille Moke (CS 20012) 93212 La Plaine Saint-Denis</p>
T 5	Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	<p>Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports.</p> <p>Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile</p>	Voir plan sur le GPU	<p>Aéroport du Bourget décret du 28/06/2018</p> <p>Roissy CDG Décret du 13/07/93</p>	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris

## 2. Les périmètres de sécurité

NATURE DU PERIMETRE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Périmètre de sécurité publique aux abords d'un site du ministère de l'intérieur	Articles L114-1, L114-4, R114-1 à R114-3 du code de l'urbanisme	<p>SAINT-OUEN-SUR-SEINE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue Rolland ;</li> <li>- Impasse Chevalier ;</li> <li>- Passage Amélie ;</li> <li>- 132 au 156 rue de Landy;</li> <li>- Rue Emilie Cordon numéros pairs à partir du 40;</li> <li>- Allée de la Motte;</li> <li>- Rue Godefroy numéro impairs;</li> <li>- 39 au 45 avenue des Marronniers ;</li> <li>- 34 au 36 avenue des Marronniers;</li> <li>- 35 au 47 rue Godillot;</li> <li>- 1 au 13 et du 25 au 39 avenue Michelet;</li> <li>- 2 au 38 avenue Michelet ;</li> <li>- Villas Marcelle, Chlotilde, Ernestine, Juliette, Roger et Louisa</li> </ul> <p>Voir plan</p>	<p>Arrêté Préfectoral n°2023</p> <p>– 0113 du 18 janvier 2023</p>	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Périmètre de sécurité publique aux abords d'un site du ministère de l'intérieur	Articles L114-1, L114-4, R114-1 à R114-3 du code de l'urbanisme	<p>SAINT-DENIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue du Chemin de fer ;</li> <li>- 166 au 192 bis rue du Landry ;</li> <li>- 53 au 67 boulevard Ornano;</li> <li>- rue de Tunis;</li> <li>-72 au 768 rue Pleyel</li> </ul> <p>Voir plan</p>	<p>Arrêté Préfectoral n°2023</p> <p>– 0113 du 18 janvier 2023</p>	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis
Périmètre de sécurité à Saint-Denis autour du Stade de France	Articles L114-1 et suivants, L160-1, R111-48 et R114-1 du code de l'urbanisme	<p>SAINT-DENIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- angle rue du Landy et Rue Henri Murger ;</li> <li>- angle rue Henri Murger et Rue Emile Augier ;</li> <li>- angle rue Emile Augier et Rue Henri Murger prolongée jusqu'à la rue Francis de Pressensé (coté Saint-Denis) ;</li> <li>- angle rue Francis de Pressensé et avenue du Général de Gaulle ;</li> <li>- prolongement sur la rue Ambroise Croizat ;</li> <li>angle rue Ambroise Croizat et boulevard Anantole France ;</li> <li>- Angle boulevard Anatole France et Rue du Landy</li> </ul> <p>Voir plan</p>	<p>Arrêté préfectoral n°2019-1804 Du 15 juillet 2019</p>	Obligation au sein du périmètre défini de mener une étude de sécurité et sûreté publique pour certaines opérations d'aménagement et de construction	Préfecture de la Seine-Saint-Denis